L'ÉCOLE INCLUSIVE REFLEXION

Réflexion : L'Ecole Inclusive ou comment réinventer la roue de l'exclusion pour les enfants présentant une déficience intellectuelle et/ou porteurs de TSA[1]

Par Thierry POUPLIER, Enseignant de l'Education Nationale et Directeur des Etablissements de l'Institut des Parons

L'Etat a décidé d'inclure tous les enfants dans un même dispositif qui serait l'Ecole Ordinaire. Cette école aurait pour mission de passer d'un enseignement collectif classique (par classe de 12 à 24 élèves) à un enseignement individualisé permettant de répondre aux besoins de chacun dans le même collectif et sur la même séquence pédagogique.
L'enseignement ainsi dispensé serait encadré par un enseignant de l'Education Nationale accompagné dans sa classe d'un nombre variable de personnes chargées d'accompagner les enfants en situation de handicap. Il s'agit là des AESH (Accompagnants des enfants en situation de handicap), nouveau métier d'accompagnateur attribué non pas à la gestion de la classe mais à titre individuel à certains enfants.
L'enseignement serait réalisé sur la base des programmes actuels de l'Education Nationale, avec les supports pédagogiques existants pour les classes du CP à la terminale. Les enseignements seraient évalués in fine afin d'obtenir les diplômes validés par l'Education Nationale (Brevet, CAP, BEP, BAC).
L'ensemble de ce dispositif aurait la faculté de permettre à tous les enfants d'évoluer ensemble, de grandir ensemble, d'apprendre ensemble, chacun à son rythme dans la même école et quelle que soit sa situation individuelle.
Le plan d'actions pour le gouvernement est le suivant : Ensemble pour l'École inclusive
http://www.education.gouv.fr/cid132935/ensemble-pour-l-ecole-inclusive.html

Extrait : « *La première année d'action du gouvernement pour l'École inclusive a permis de réaliser de nombreuses avancées parmi lesquelles une meilleure formation des enseignants et des personnels d'encadrement, des créations d'ULIS, d'UEE et de postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Approfondir la collaboration avec le secteur médico-social, veiller à ce que les élèves soient mieux accompagnés pendant les temps scolaires et périscolaires et qu'ils sortent de l'école avec un diplôme, sont autant de mesures pour rendre l'École de la République pleinement inclusive.* »

1- Troubles du Spectre de l'Autisme

IME DES PARONS

1 AN D'ACTION POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE

◆ Mieux informer, former et accompagner les enseignants et les personnels d'encadrement

- Priorité inclusive rappelée aux autorités académiques dans 100% des réunions nationales ou territoriales ;
- Nomination de 2 animatrices du "réseau national handicap" pour développer la scolarisation inclusive dans l'enseignement agricole ;
- **750 personnels** formés dans le cadre de formations croisées avec les professionnels du secteur médico-social et des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ;
- Préfiguration de la plateforme numérique nationale de formation : accès en 3 clics aux adaptations pédagogiques, à un enseignant ressource ;
- 100 postes d'enseignants ressources supplémentaires à la rentrée 2018 ;
- Mise en place par l'enseignement agricole d'un guide de l'accompagnement éducatif et pédagogique "Rendre accessible à sa mesure".

◆ Multiplier et diversifier les modes de scolarisation

Création de 250 Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) supplémentaires en lycée durant le quinquennat.

- 40 ULIS créées en 2017-2018, 38 créées à la rentrée 2018. Doubler d'ici 2020 le nombre d'unités d'enseignement externalisées au sein de l'école (UEE) ;
- 53 UEE créées en 2017-2018 ;
- 180 Unités d'enseignement en maternelle autisme **(UEMA)** prévues sur la durée du 4ème plan autisme (2018-2022) ;
- 45 Unités d'enseignement élémentaire Troubles du spectre autistique (TSA) prévues dans la continuité des UEMA (premières expérimentations à la rentrée 2018).

◆ Veiller à ce que les élèves sortent de l'école avec un diplôme ou une certification professionnelle

- Constitution d'un groupe de travail national pour améliorer les conditions d'aménagement des examens, suite à la publication du rapport d'inspection "Les aménagements d'épreuves d'examens pour les élèves et les étudiants en situation de handicap", IGAENR, Rapport n° 2018-035 d'avril 2018 ;
- Création d'une attestation de **"compétences acquises"** au regard des référentiels du diplôme préparé, pour certains élèves en situation de handicap qui ne peuvent accéder au diplôme ;
- Accompagnement multi-partenarial des élèves en situation de handicap dans leurs premières démarches d'insertion professionnelle (sur le modèle académie de Toulouse et des conventions Atouts pour tous) ;

◆ Garantir l'accessibilité numérique des savoirs

- Publication d'un répertoire des bonnes pratiques d'accessibilité et d'adaptabilité des ressources numériques pour l'École (A2RNE), destinées aux auteurs et aux éditeurs ;
- Banque de ressources numériques pour l'École (BRNE) disponible gratuitement pour les enseignants et leurs élèves (outils d'adaptations pédagogiques tels que Educare, Le cartable fantastique, Mon cartable connecté, etc.).

◆ Développer l'interaction entre le secteur médico-social et l'école de la République au sein des établissements scolaires

- Instruction aux Agences régionales de santé (ARS), relayée auprès des autorités académiques, de conditionner le développement de **services médico-sociaux à la coopération avec l'école ;**
- Pilotage national de la transformation de l'offre pour accélérer la création des UEE et renforcer la fonction appui ressource des établissements et services médico-sociaux (ESMS) ;
- Création d'un groupe "experts" pour repérer et faire essaimer les coopérations existantes ;
- Lancement de la démarche "territoire 100% inclusif" à Belfort le 5 juillet 2018.

Améliorer le recrutement et l'organisation du dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap

- Sanctuarisation des moyens nécessaires à la couverture de la demande d'accompagnants.

◆ Créations de postes, pour la première fois depuis 10 ans les AESH dépassent les emplois aidés :

- **8 026 postes d'accompagnants** créés à la rentrée 2017 ;
- **10 900 postes d'accompagnants d'élèves** en situation de handicap pour la rentrée 2018 (attribués avant l'été pour faciliter le recrutement) ;
- 30 000 Parcours emploi compétence budgétés au 1er juillet 2018.

◆ Analyse des difficultés de recrutement et des disparités territoriales au premier semestre 2018 :

- Audit Flash sur 6 académies en tension pour recruter sur les postes vacants ;
- Évaluation des disparités territoriales de notification par une mission d'inspection générale.

◆ **Une rentrée préparée et des conditions de recrutements facilitées :**

- Mise en place d'un calendrier de rencontres entre MDPH et services académiques et élaboration par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) d'un vadémécum de rentrée scolaire pour appuyer les équipes ;
- **Assouplissement des conditions d'accès au métier d'AESH pour faciliter le recrutement ;**
- Transition facilitée des emplois aidés en AESH pour faciliter leur pérennisation (9 mois) ;
- Amélioration des conditions d'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les AESH ;
- Lancement d'une 1ere campagne de recrutement et de promotion du métier d'AESH.

◆ **Transformer durablement l'accompagnement des élèves en situation de handicap**

- Expérimentation de pôles d'accompagnement coordonnés au sein des établissements scolaires dans le Var et le Vaucluse ;
- Remise du rapport d'Inspection générale "évaluation de l'aide humaine pour les élèves en situation de handicap" en juillet 2018 visant à améliorer le dispositif ;
- Les projets périscolaires inclusifs au cœur du "Plan mercredi" ;
- **Création d'un groupe expert pour étudier la faisabilité de l'accompagnement sur les temps péri et extrascolaires.**

◆ **Autres avancées de l'année scolaire 2017/2018 :**

Co-construction avec l'ensemble de la communauté éducative et du secteur médico-social d'un outil au service d'une éducation inclusive et de qualité : le guide "Qualinclus" est mis à disposition des établissements dès la rentrée scolaire 2018.

◆ **Benchmark des pratiques inclusives : Canada, Danemark, Espagne, Italie, Suède.**

- Remise d'un rapport au ministre de l'Éducation nationale en février 2018 : "L'inclusion des élèves en situation de handicap en Italie" (Rapport IGAENERN°2017-118) ;
- Organisation d'un colloque de clôture "Ensemble, regard international sur l'éducation inclusive" les 18, 19 octobre 2018 (14 pays représentés).

◆ **Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNPH),**

saisi par les ministres le 15 janvier 2018 a remis 46 recommandations pour rendre l'École de la République pleinement inclusive, appelant notamment à une consultation complémentaire sur la question des accompagnants et de leur intervention en dehors temps scolaire.

Source : http://www.education.gouv.fr/cid132935/ensemble-pour-l-ecole-inclusive.html

Ainsi le gouvernement veut répondre à l'inclusion de tous dans L'Ecole ordinaire de la République avec des dispositifs extraordinaires (AESH, UEE, ULIS, UEMA…), qui n'ont rien d'ordinaire si on les compare à ceux que nous connaissons tous : CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ième, 5ième.

L'inclusion relèverait simplement de l'intégration de classes particulières pour des enfants à besoins particuliers au sein d'une Ecole Primaire, Collège, Lycée …et non pas dans les classes existantes de l'Ecole Ordinaire. Nous passerions du fameux « Vivre Ensemble » au « Vivre à côté » dans le même lieu. L'utilisation des sigles ULIS, UEE, UEMA, laisse aussi comprendre aux parents que les programmes enseignés dans ces unités ne relèveraient pas non plus des programmes officiels de l'Education Nationale mais de programmes adaptés aux difficultés de chacun (programmes qui n'existent pas encore aujourd'hui et qui n'ont pas donné lieu à la création de supports pédagogiques adaptés, ni même à un plan de formation au niveau national).

L'idée n'est pas si lumineuse qu'elle y paraît, car de fait par les sigles utilisés, par les groupes composés, nous sommes déjà dans une première phase de discrimination et de stigmatisation au sein de l'Ecole Ordinaire. Or rappelons-nous : tous les élèves à besoins particuliers ont, pour la majorité d'entre eux, été exclus de l'Ecole de la République qui ne pouvait pas les accueillir, du fait de son cadre normatif et de sa mission d'éduquer le plus grand nombre d'enfants. C'est ainsi que depuis les années 50, les enfants en situation de handicap sont accueillis dans des structures spécialisées (Institut Médico Educatif, ITEP, MECS…), qui ont su, quant à elles, répondre à leurs besoins spécifiques, là où l'Ecole de la République était défaillante.

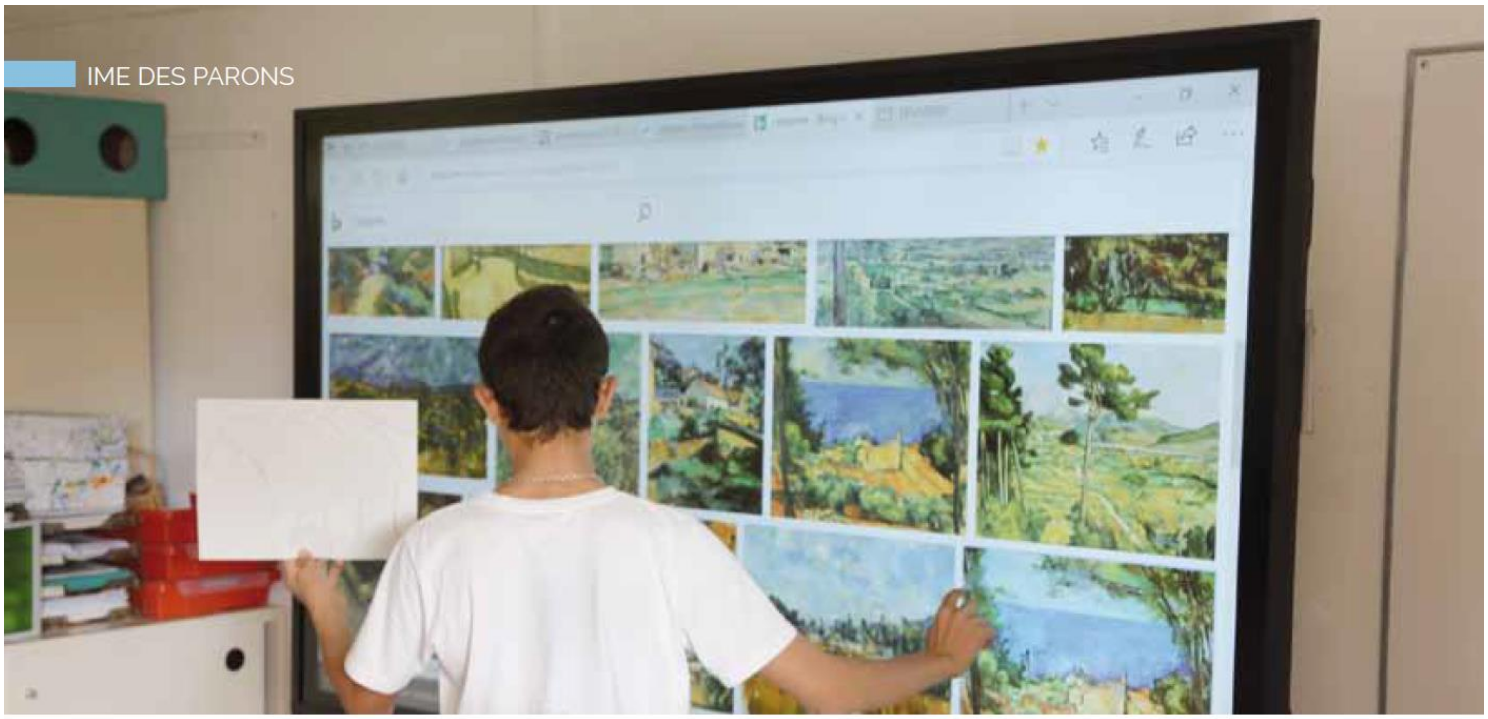

IME DES PARONS

Vous pouvez lire dans le plan d'actions du gouvernement que celui-ci donne également instruction aux Agences Régionales de Santé et aux Académies dont relèvent les IME "*de conditionner le développement de services médico-sociaux à la coopération avec l'école*".
Il ne faut pas s'y tromper, le gouvernement veut supprimer les IME et inclure tous les élèves des IME dans l'Ecole de la République en réduisant les moyens financiers des IME pour les contraindre.
Ainsi les IME ne pourraient plus répondre à l'ensemble des besoins d'un bénéficiaire sous prétexte que le bénéficiaire serait isolé de ses pairs dits « normaux ». Comme si nos IME n'étaient pas au cœur de la cité et de la citoyenneté.
Alors oui, il est facile de détruire ce que les Parents d'enfants en situation de handicap ont créé pour suppléer à l'Ecole de la République et pour répondre aux besoins de leurs enfants.
Madame Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, croit tenir LA solution sur sa seule conviction, et au mépris le plus complet de toutes ces familles qui ont construit, autour de leurs enfants, des solutions pérennes pour les accompagner au quotidien dans des structures spécialisées où ils sont heureux et progressent chacun à leur rythme.
Joseph Schumpeter est à la mode au gouvernement aujourd'hui. Mais espérer que la destruction créatrice et les grappes d'innovation qui pourraient naître de cette destruction permettront une situation plus favorable pour l'accompagnement des enfants et adultes déficients intellectuels c'est jouer aux apprentis sorciers.

Il est devenu une évidence pour la population française qui ne connaît pas le handicap et encore moins les IME, que l'Ecole de la République pourrait répondre à elle seule à tous les besoins d'un individu déficient intellectuel et/ou porteur de TSA. Le message est asséné régulièrement sur les plateaux de télévision et remporte un franc succès auprès de l'opinion publique.

Il s'agit pourtant d'une erreur historique sans précédent et qui aura des conséquences bien plus lourdes pour les familles d'enfants en situation de handicap mental et/ou porteur de TSA que la situation actuelle.
Vouloir supprimer du paysage les IME au bénéfice de l'Ecole c'est très clairement avoir une ignorance pure et parfaite des

« Il ne faut pas s'y tromper, le gouvernement veut supprimer les IME et inclure tous les élèves des IME dans l'Ecole de la République en réduisant les moyens financiers des IME pour les contraindre.

besoins des enfants en situation de handicap et oublier d'un trait les bienfaits des IME sur cette population.

Les IME ont mauvaise presse aujourd'hui grâce à l'action de notre secrétaire d'Etat et pourtant, ils disposent pour répondre aux besoins des bénéficiaires de moyens conséquents qui permettent un accompagnement de qualité :

- **D'un plateau technique pluridisciplinaire concerté sur place** comprenant médecin psychiatre, psychologue, ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricien, infirmières, kiné…
- D'un plateau éducatif **qui n'est pas composé d'AESH** mais bien de professionnels (Moniteurs d'atelier, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés), déjà formés à la pédagogie de projet et aux méthodes pédagogiques du type ABA, PECS, TEACH, éducation cognitive, Galeb Gattegno, Montessori, R. Feuerstein, Piaget, … et d'outils pédagogiques en lien avec ces méthodes.
- **D'une école de l'Education Nationale intégrée à l'IME** et composée de professeurs des écoles spécialisés.
- De plusieurs ateliers d'apprentissages préprofessionnels du type atelier serre, atelier bois, atelier Multimédia, Atelier Cuisine, Atelier Image de soi, Atelier Couture, Atelier Poterie, Atelier Expression…
- D'infrastructures sportives importantes (piscine, centre équestre, gymnase)
- De moyens de transport permettant la socialisation et la découverte du monde.
- D'un internat de semaine permettant l'apprentissage de l'autonomie.

Ainsi un enfant passe sa journée dans cette école spécialisée, pour recevoir l'ensemble des réponses à ses besoins.
Croire que les enfants seraient malheureux dans les IME c'est juste faux, croire qu'ils n'évolueraient pas c'est tout aussi faux.
Les adultes ont pris l'habitude de décider pour les enfants, mais avez-vous simplement fait une étude auprès d'eux pour connaître ce qu'ils veulent vraiment ?
L'Ecole de la République est-elle capable de répondre à l'ensemble des besoins d'un élève présentant une déficience intellectuelle et/ou porteur de TSA ?

QUELQUES EXEMPLES :

- Quid de la gestion des crises d'épilepsies ? l'école a-t-elle les moyens médicaux nécessaires pour gérer les crises ou fait-elle systématiquement appel aux services de secours ?
- Quid de la distribution des médicaments en journée pour ceux qui en ont besoin ?
- Quid de l'accompagnement pour les besoins spécifiques du type prise en charge orthophonique, ou en psychomotricité ou encore en suivi psychologique ? il faudra que l'élève sorte de l'Ecole de la République pour se rendre dans un centre spécialisé où il pourra bénéficier de ces prestations. Qui l'accompagnera

IME DES PARONS

pour ses prises en charge : Papa, Maman ou l'AESH ? avec quels moyens ? l'Etat va-t-il doter les AESH de véhicules ?

- Quid de la synchronisation des professionnels autour du projet personnalisé (équipe pluridisciplinaire) ? par internet ? par Skype ?
- L'Ecole étant obligatoire jusqu'à 16 ans que se passera-t-il après ?
- Dans les écoles, il n'y a pas d'internat : qui travaillera l'autonomie ? Papa, Maman, l'AESH ?
- Qui se chargera de la socialisation ?
- Créer un nouveau métier, alors que les professionnels de qualité agissent au quotidien dans les IME c'est insultant. Le Gouvernement préfère créer un nouveau statut d'accompagnant en partant de 0 alors que les professionnels formés existent déjà et œuvrent au quotidien avec succès auprès de cette population à besoins spécifiques.

Relisez le plan d'action du gouvernement pour vous en convaincre :

- Assouplissement des conditions d'accès au métier d'AESH pour faciliter le recrutement ;
- Transition facilitée des emplois aidés en AESH pour faciliter leur pérennisation (9 mois) ;
- Amélioration des conditions d'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les AESH ;
- Lancement d'une 1ere campagne de recrutement et de promotion du métier d'AESH.

On repart donc de zéro sans prendre en considération l'existant, Schumpeter quand tu nous tiens …
On réinvente encore une fois la roue, pourquoi ne pas s'appuyer sur l'expertise des professionnels des Instituts Médico-Educatif ? Combien de temps faudra-t-il pour en faire des professionnels experts (méthode éducative, éducation cognitive, cohérence dans le « ne pas faire à la place ») ? A en croire le gouvernement, il suffirait d'embaucher des personnes sans formation spécifique pour en faire des accompagnants de qualité en moins d'une année ?
Cela tendrait à dire qu'une personne n'ayant aucune qualification pourrait répondre aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap ?
A-t-on besoin de faire de longues études pour comprendre que cette solution n'est en aucun cas la bonne solution et n'apportera rien à l'enfant accompagné.
Si un IME est en capacité de mettre en œuvre les réponses aux besoins des élèves en situation de handicap, à votre avis, aurait-il des difficultés à intégrer des enfants dits « normaux » ?
Ne serait-il pas plus simple de se servir de l'IME comme support d'inclusion des enfants dits « normaux » ? Est-ce inimaginable de créer au sein d'un IME une Ecole de la République qui accueillerait tous les élèves ?

> Il faudrait faire un repérage sur l'ensemble des IME des usages pédagogiques, les classer, les mutualiser et les lier à l'âge de développement des enfants

Que manque-t-il à un IME pour réussir ? Ces structures spécialisées ont bien réussi là où l'Ecole encore aujourd'hui n'y arrive pas.
L'IME inclusif pourrait répondre à tous les élèves, en situation de handicap ou non, avec la même qualité que celle qui est en place aujourd'hui. Pour cela il suffirait de changer le nom des IME (Institut Médico Educatif) en « Ecole de la République pour tous » et scinder le financement entre l'Education Nationale pour la partie éducative, et l'ARS pour le suivi thérapeutique.
Il faudrait faire un repérage sur l'ensemble des IME des usages pédagogiques, les classer, les mutualiser et les lier à l'âge de développement des enfants.
Il faudrait ainsi inciter les éditeurs scolaires à réaliser des supports pédagogiques prêts à l'emploi.
Il faut également s'inspirer très clairement des pédagogies de projet, du type « apprendre en faisant ». Il faut mettre en place des méthodes éducatives novatrices où pour une compétence à acquérir l'élève aurait le choix de l'apprendre de multiples façons suivant ses capacités. Exemple : on peut apprendre l'alphabet en le chantant, en l'écrivant sur du papier, sur un mur d'expression, en l'écoutant, en le lisant, en le peignant, en utilisant la pâte à modeler, sur un logiciel, en découpant les lettres et en les classant, en réalisant une pièce de théâtre, en jouant à la marelle avec les lettres peintes au sol, etc...).
Aujourd'hui, le système qui a exclu vos enfants doit les inclure à nouveau, et celui qui a permis leurs développements devrait disparaître dans l'ignorance la plus totale.
Le schéma d'inclusion proposé aujourd'hui remet en cause les réussites et les pédagogies différenciées mises en œuvre au sein des IME.
Il faut bien entendu réaliser l'inclusion scolaire, là n'est pas la question, mais il faut la réaliser en partant d'un modèle qui a fait ses preuves et non pas l'inverse.
Pour un IME, inclure des enfants dits « normaux » peut se faire sans aucun investissement supplémentaire et dans un temps très court. Il suffit de transférer les Ecoles au sein des IME que nous renommerons « Ecole de la République pour Tous de 6 ans à 20 ans ».

Pour conclure, "celui qui ignore les leçons de l'Histoire est condamné à la revivre".